

Gestion des arrêts de travail, des accidents de travail et de la maladie professionnelle en médecine générale AT-ATMP24

EN COURS D'AGREMENT
HORAIRES 09H00-17H30

Objectifs

OBJECTIFS GENERAUX

- Mobiliser, dans le cadre d'un patient relevant du régime général, les dispositifs sociaux, légaux, en lien avec l'Assurance Maladie, lors des situations de risque de désinsertion professionnelle suite à un arrêt de travail pour raison de santé.
- Mobiliser, dans le cadre d'un patient relevant du régime général, les dispositifs sociaux, légaux, en lien avec l'Assurance Maladie, lors des situations de risque de désinsertion professionnelle suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ET OPERATIONNELS

Séquence 1 : Arrêt de travail

- Décrire les règles de prescription d'un arrêt de travail dans le cadre de l'assurance maladie du régime général (initial, prolongation, longue durée, temps partiel)
- Définir les conditions de clôture d'une période d'arrêt de travail (Temps partiel, réintégration, invalidité)
- Identifier les différents intervenants dans le cadre d'un arrêt de travail de longue durée afin d'éviter une désinsertion socio professionnelle.

Séquence 2 : Accident de travail, Maladie professionnelle

- Identifier les procédures administratives pour faire reconnaître un accident de travail.
- Faciliter la clôture d'un accident de travail (guérison, consolidation) et en connaître les conséquences afin de faciliter la réinsertion.
- Décrire les éléments des tableaux de maladies professionnelles
- Distinguer les procédures pour reconnaître une maladie professionnelle

Public Visé

Médecins Généralistes

Pré Requis

Médecin en exercice

Méthodes et moyens pédagogiques

FORMATION COGNITIVE : ATELIERS ET PLENIERES 7 HEURES

Qualification Intervenant(e)(s)

MEDECIN CONSEIL

Parcours pédagogique

Les patients sont de plus en plus fréquemment concernés par des situations où leurs capacités à assumer leur activité sociale et professionnelle sont remises en cause, que ce soit suite à un accident de la vie, une situation professionnelle voire un conflit avec les opérateurs de soins, avec un impact important sur leur santé dans sa globalité et dans la prise en charge bio psycho sociale, au-delà de savoir qui prend en charge ses soins. Nous aborderons successivement, le cas d'arrêt de travail pour raison maladie, les accidents de travail et la maladie professionnelle dans le régime général. Ces situations entraînent un risque de désinsertion professionnelle qui doit être appréhendé par le médecin traitant. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, la couverture d'indemnités journalières répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain La prescription d'un arrêt de travail est un acte thérapeutique engageant pleinement la responsabilité du médecin prescripteur tant en ce qui concerne sa durée que de ses modalités de mise en œuvre. La HAS a publié un rapport en Septembre 2004 assortis d'un ensemble de propositions en cours de mise en œuvre. Les médecins généralistes sont en situation d'accompagnement face aux divers dispositifs d'aide pour faciliter le maintien ou le retour de l'activité professionnelle. Ils doivent être en capacité, d'évaluer le bénéfice risque d'un arrêt de travail, de mobiliser, avec l'aide des acteurs sociaux, le dispositif adapté pour son patient et éventuellement de lui permettre de disposer d'un temps de soins suffisant avant d'envisager un retour, si besoin dans un poste adapté. Ne seront abordés dans ce séminaire que les patients relevant du régime général.

M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

Version : ATATMP24-20231219

EN COURS D'AGREMENT HORAIRES 09H00-17H30

Méthodes et modalités d'évaluation

PRE ET POST TEST

Modalités d'Accessibilité

Accessible aux personnes en situation de handicap

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Effectif

40

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par Stagiaire) :

665.00

Intra (Par Jour) :

Nous consulter

indemnisation
Inter

315.00 €

Exonération de la TVA, article 132i de la Directive TVA 2006/112/CE du 28 novembre 2006



Contactez-nous !

SECRETARIAT MAFORM
secretariat

Tél. : 0134164690

Mail : secretariat@maform.fr

Code DPC
10402325109



M.A.FORM (Médical Association formation) - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 11950368695

Version : ATATMP24-20231219

M.A.FORM Association loi 1901 de FMC, 12 A, rue des PEPINIÈRES 95680 MONTLIGNON - Tel 01 34 16 46 90 - secretariat@maform.fr - site: www.maform.fr
Enregistré en tant qu'organisme de formation auprès de la DIRECCTE d'IDF sous le n° 11950368695. Cet enregistrement ne vaut pas agrément